

**D-2011/447**

**Association Villa Primrose. Subvention d'équipement pour l'aménagement d'un espace mini tennis. Autorisation.**

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Créée en 1897 l'association VILLA PRIMROSE dont le siège social est situé 81 rue Jules Ferry, à Bordeaux, est un club sportif bien connu des Bordelais.

Cette association compte aujourd'hui plus de 2 000 adhérents qui se répartissent au sein de deux sections sportives, fréquentées en particulier par les habitants du quartier. Le Club gère un complexe sportif d'un peu plus de 2 hectares, comportant notamment 17 terrains de tennis homologués dont 5 couverts, dans le cadre d'un bail emphytéotique consenti par la Ville de Bordeaux.

Ce club connaît une fréquentation croissante notamment de jeunes de moins de 9 ans. Aujourd'hui le club comptabilise 100 licenciés de moins de 9 ans et vise à terme de doubler ce chiffre en 2013.

Depuis maintenant 4 ans, le club a développé des actions afin d'élargir sa fréquentation en partenariat avec des opérateurs sociaux et ainsi proposé des activités en direction d'un public fragile. De la même façon, les écoles de proximité peuvent venir pratiquer l'EPS sur le site, évitant ainsi la mise en place de transports par la ville.

Pour renforcer le potentiel d'accueil, les responsables de ce club souhaitent aménager un espace mini tennis comprenant trois terrains de mini tennis de 6 m x 12 m, constituant un outil de développement, de formation et d'optimisation à la compétition et pratique sportive pour le plus grand nombre.

Un projet a été établi et le montant des travaux s'établit à 26 704,67 €uros TTC. L'association ne disposant pas de la totalité du financement, elle a sollicité le concours financier de la Ville de Bordeaux, selon la répartition suivante :

- Villa Primrose : Fonds propres	6 704,67 €
- Mairie de Bordeaux	20 000,00 €
	-----
TOTAL	26 704,67€

En contrepartie de la participation financière de la ville, L'association Villa Primrose s'engage à continuer et à renforcer l'accueil, pendant le temps scolaire, de toutes les écoles primaires qui en feront la demande.

Après examen attentif, il nous a paru opportun de réserver une suite favorable à cette demande afin de conforter l'action menée par ce club en faveur du développement du sport, des scolaires, de la diversification de son public, tout en valorisant le patrimoine municipal, en octroyant à l'association Villa Primrose une subvention d'équipement de 20 000,00 €uros.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire à verser cette subvention et à signer l'avenant à la convention,
- Imputer la dépense sur les crédits qui sont ouverts au titre de l'exercice en cours.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**MME PIAZZA.** -

Cette délibération concerne l'association Villa Primrose pour une subvention d'équipement pour l'aménagement d'un espace mini tennis.

Pour renforcer son potentiel d'accueil en direction des écoles primaires et mettre toutes ses chances pour pérenniser son ouverture aux publics fragiles en partenariat avec les opérateurs sociaux de la Ville, le club de Primrose souhaite bénéficier d'un outil pédagogique plus adapté en créant un espace de mini tennis facilitateur d'apprentissage de la discipline pour tous les âges et surtout pour tous les publics non initiés.

La Ville y est favorable pour plusieurs raisons :

Renforcer ce site sportif pour l'accueil de classes supplémentaires, ce qui réduirait nos coûts de transport et favoriserait l'éco-mobilité.

Rester très attractif en facilitant l'apprentissage du public de femmes du Foyer Fraternel de la rue Gouffrand très assidues depuis 4 ans.

Et enfin développer le public d'enfants de 5 à 7 ans au sein du club, le club manquant de structures adaptées pour ces âges-là.

Un projet de construction a été établi par le club qui sollicite la Ville à hauteur de 20.000 euros pour un coût total de 26.704 euros.

**M. LE MAIRE.** -

Merci. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

(Aucune)

1<sup>ère</sup> au service

# Tennis Chem Industries

Groupe JEAN BECKER  
partenaire de

INDUSTRIES

Gradignan, le 15 mars 2011



Affaire suivie par: YANNICK PEYRE  
Ligne Directe: 06 33 56 08 38

TENNIS CLUB VILLA PRIMROSE

81 RUE JULES FERRY

Contact: Monsieur LIEF - Responsable section tennis

33200 BORDEAUX

**DEVIS DESCRIPTIF ESTIMATIF DE TRANSFORMATION D'UN COURT DE TENNIS AVEC NOTRE REVÊTEMENT TENNIS 15®**  
Support actuel : Béton Poreux - Surface : 648 m<sup>2</sup>

DEVIS N°D 11/03/00796/YP - Chantier situé à : 81 RUE JULES FERRY 33200 BORDEAUX		1 Court Extérieur de 36 x 18 m	
DESIGNATION	QT	P.U. €	TOTAL HT
<b>Ponçage des dénivelés entre les sections</b>	ens 1		
Arasement des dénivelés entre les sections au niveau des joints de dilatation. <b>Ponçage rotatif au disque diamant</b> <b>Ponçage des dénivelés dont la hauteur est comprise entre 3 et 10 mm -</b> Notre intervention diminuera les risques de faux rebonds mais ne saurait en aucun cas les éliminer.			
<b>Décolmatage nettoyage rinçage</b>	m <sup>2</sup> 648		
Nettoyage du support <b>par projection d'eau à base de jets hydro rotatifs sous cloche</b> dont la puissance est réglée en fonction de l'état de conservation du court. Cette phase opératoire <b>détrempe et décroche les saletés</b> et les mousses organiques <b>des interstices du support.</b>			
<b>Traitement anti mousse</b>	m <sup>2</sup> 648		
Fourniture et application de notre produit anti-mousse <b>CRM 301 SPECIAL TENNIS</b> sur l'ensemble du court. Produit sous forme liquide pour éliminer et désorganiser complètement la structure anatomique des cellules qui composent les végétaux cryptogames (mousses, algues, lichens) Combinaison synergique fongicide, action curative et préventive. <b>IMPORTANT : Ce produit n'altère ni pas le support</b> Quantités appliquées : 420 grammes de solution par m <sup>2</sup>			
<b>Montant total du poste TRAVAUX PREPARATOIRES</b>	ens 1	1 000.00	1 000.00

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente de l'entreprise figurant au verso.  
Tout litige relatif à nos prestations et fournitures ou à leur règlement sera soumis aux Tribunaux de Commerce de Bordeaux.



Siège social : 2, chemin du Solaire - BP 20083 - 33174 GRADIGNAN Cedex - Tél. 05 56 34 88 34 - Fax 05 56 34 96 79  
05 56 34 03 00 023 432 Mail : chem-industries@wanadoo.fr Site : http://www.chem-industries.com  
S A au capital de 200 000 € - RCS Bx 305 448 995 - Siret 305 448 996 00095 - N° TVA Intracommunautaire FR26 305448595 NAF 20130



Page 1/3

25/03/2011

Yannick Peyre

Responsable section tennis

Groupe Tennis Jean Becker®



DEVIS N°D 11/03/00796/YP - Chantier situé à : 81 RUE JULES FERRY 33200 BORDEAUX		1 Court Extérieur de 36 x 18 m		
DESIGNATION	QT	P.U. €	TOTAL HT	
<b>FOURNITURE ET POSE DU REVETEMENT TENNIS 15 S</b>				
Revêtement gazon synthétique avec tapis constitué de fibres polypropylènes fibrilisées (hauteur du poil : 15 mm) et rempli de sable de lestage, coloris NATUREL (15 kg/m²)				
Coloris du TENNIS 15 S : VERT	m²	432	27.46	11862.72
Coloris du TENNIS 15 S : BLEU	m²	216	31.60	6825.60
Pose 2 teintes de TENNIS 15	ens	1	1500.00	1500.00
<b>Garantie du revêtement TENNIS 15 S de 2 ans par le fabricant</b> <i>Voir Fiche technique jointe</i>				
Tracé des lignes de jeu de mini- tennis en incrustation dans le sens de la largeur	ens	3	190.00	570.00
<b>Accessoires</b>				
Filet amovible de mini-tennis. Ensemble composé de 2 poteaux aciers polyester blanc, 1 filet 6 m x 0.80 m, une barre transversale au sol composée de 4 tubes alu emboîtés les uns dans les autres assure la stabilité de l'ensemble.	U	3	190.00	570.00
<b>Frais de chantier</b>				
Balisage du chantier - Approvisionnement du matériel et des matériaux sur le site - Nettoyage du chantier par nos équipes ( <i>benne louée par le client</i> )	ens	1	Compris	
<b>Frais de location d'une benne pour les déchets</b>				
Par vos soins et à votre charge				
Frais de retraitement en décharge de l'ensemble des déchets liés aux travaux réalisés - y compris frais d'amenée, de location et de retrait de la benne  <u>plus value éventuelle si notre entreprise s'occupe de : l'amenée, la location, du retrait d'une benne et du retraitement des déchets en décharge publique</u>	ens	1	850.00	<u>pour mémoire</u>

Groupe Tennis Jean Borel



DEVIS N°D 11/03/00796/YP - Chantier situé à : 81 RUE JULES FERRY 33200 BORDEAUX		1 Court Extérieur de 36 x 18 m	
<b>DESIGNATION</b>		QT	P.U. €
			TOTAL HT
<b>Frais de déchargement du Gazon Synthétique</b>		Par vos soins et à votre charge	
Frais de location d'un élévateur et de mise à disposition d'un conducteur habilité pour le déchargement des camions et du transport des marchandises jusqu'au pied des courts de tennis			
<u>plus value éventuelle si notre entreprise s'occupe si à notre charge</u> : frais de location et de mise à disposition d'un conducteur		ens 1	918.00
			pour mémoire
<b>CONDITIONS DE REGLEMENT :</b>		<b>TOTAL HT :</b>	
50% par acompte à la commande , appel de fonds sur factures de situation selon approvisionnements et avancement des travaux, solde à fin de travaux jamais supérieur à 10% du montant total des travaux et sans retenue de garantie.		22 328.32	
		<b>TOTAL HT :</b>	
		TVA	19.60
		4 376.35	
		<b>TOTAL TTC :</b>	
		26 704.67	

Pour l'exécution des travaux, nous avons besoin d'un branchement d'eau et d'électricité 220 V à moins de 100 mètres du chantier - Les consommations sont à la charge du client

<b>RECEPTION DES TRAVAUX</b>	
La réception des travaux se fera de manière contradictoire entre le client et la société TENNIS CHEM INDUSTRIES. En tout état de cause, toute installation sportive qui serait ouverte au jeu avant réception contradictoire serait réputée acceptée comme telle et réceptionnée implicitement sans réserve selon la législation en vigueur	
Notre entreprise est référencée PLAN QUALITE TENNIS pour le Béton Poreux, Gazon Synthétique, Résine et qualifiée QUALISPORT	Votre Bon pour accord Date cachet signature
<p><b>1/ Durée de validité du devis :</b> 3 mois sous réserve que les intempéries ou une autre cause n'aient pas dégradé de manière plus importante le support.</p> <p><b>2/ A Réception de votre commande:</b> Ces prix sont fermes et non révisables pour des travaux exécutables, au maximum dans les 6 mois suivants, sur le site, dans les conditions d'accès et de stockage prévus dans ce devis</p>	

**TENNIS CHEM INDUSTRIES EST UNE ENTREPRISE DU GROUPE TENNIS JEAN BECKER**

TENNIS CHEM INDUSTRIES  
 S.A. au capital de 200 000 €  
 2, Chemin de Solignac - C 33093  
 33174 GRADIGNAN Cedex  
 APE 241E - RCS Bordeaux - N° SIREN 503 642 995 00035  
 TEL 05 56 34 08 24  
 FAX 05 56 34 97 79

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente de l'entreprise figurant au verso.

Groupe Tennis Jean Becker®

**AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – ASSOCIATION VILLA PRIMROSE –  
ANNEE 2011**

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Villa Primrose le 28 février 2011 pour un montant de 105 000 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Bernard DUPOUY, Président de l'Association Villa Primrose,

**ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES**

L'association Villa Primrose va réaliser des minis courts de tennis et s'engage à recevoir gratuitement les écoles primaires de la Ville. Afin d'aider l'association à la réalisation de ces travaux, une subvention d'équipement d'un montant de 20 000 € est nécessaire. Par conséquent, la subvention globale de l'association Villa Primrose est portée à 125 000 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux  
P/Le Maire

Pour l'association Villa Primrose

Arielle PIAZZA  
Adjointe au Maire

Bernard DUPOUY  
Président